

Compte rendu du Comité syndical du mercredi 12 octobre 2022 à 18h30 Siège du SMIRIL

L'an deux mil vingt-deux, le douze octobre à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical du SMIRIL, dûment convoqué le vingt-huit septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au siège du SMIRIL, sous la présidence de M. BUB, Président.

Membres titulaires présents : M. BUB Jérôme, Mme CHAIGNE Caroline, M. FOURNIER MOTTET Benoit, Mme MARI Victoria, M. VERD Pierre.

Membres titulaires excusés : M. ATHANAZE Pierre, M. BRUN Jean-Jacques, Mme DEHAN Nathalie (pouvoir à M. BUB), M. DESCHANEL, Mme EDERY Michèle (pouvoir à M. BUB), Mme RANN Josiane (Pouvoir à M. VERD), M. THIMONET Christophe.

Membres suppléants présents (avec voix délibératives) : /

Membres suppléants présents (sans voix délibératives) : /

Agents présents : Damien Dumollard – Directeur, Marion Poncet – Gestionnaire administratif.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 12

Titulaires présents : 5

Suppléants présents : 0

Procurations : 3

Membres présents ou représentés : 8

Voix délibératives présentes ou représentées : 11

Date de la convocation : 28/09/2022

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Benoît Fournier-Mottet est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du Comité du 6 juillet 2022

Le Comité syndical valide à l'unanimité le compte-rendu du 6 juillet 2022, sans modification.

3. Comptabilité : passage au plan comptable M57

Monsieur le Président donne la parole à Mme Poncet pour présentation technique de la proposition.

Le sujet n'appelle pas de question particulière, certaines communes ayant déjà effectuée cette transition comptable. L'appréciation est positive sur le fait de ne pas attendre la date d'obligation légale pour préparer cette évolution comptable.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical adopte à l'unanimité le passage au Plan comptable M57 au 1^{er} janvier 2023. Les délibérations nécessaires seront présentées au prochain Comité syndical.

4. Ressources humaines : modification du RIFSEEP (régime indemnitaire des agents)

Le projet de délibération était annexé au rapport de synthèse transmis avec la convocation.

Il est présenté les points essentiels de la modification de la délibération sur le RIFSEEP :

- Ajout du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (cat. B)
- Ajout de la fonction de responsable technique dans le cadre des agents de maîtrise
- Intégration des fonctions de chargé-e de mission patrimoine naturel et de coordinateur-trice pédagogique dans le cadre des techniciens
- Mise à jour des mentions concernant les absences (précisions)
- Proposition d'uniformisation de la fourchette de prime annuelle possible
- Précisions quant aux cumuls possibles avec d'autres primes

La proposition d'établir une même fourchette de complément indemnitaire annuel pour chaque agent, quel que soit son grade, est saluée.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical adopte à l'unanimité les modifications proposées concernant le RIFSEEP et autorise le Président à signer tout document concernant sa mise en œuvre.

5. Collaboration avec CNR nouvelles énergies

La pépinière Chapelan va prochainement quitter le terrain de Feyzin / Solaize en zone PPRT (départ annoncé fin 2022), dont 17ha font partie de la concession CNR. CNR réfléchit maintenant activement au devenir du terrain et échanges avec les partenaires locaux sur son souhait de développer un projet de parc photovoltaïque.

Une proposition de collaboration est faite par CNR au SMIRIL pour élaborer un projet prenant en compte les enjeux de biodiversité, dans l'esprit de co-construction qui a prévalu pour la conception du projet de restauration des marges alluviales. Différentes réunions de travail seraient organisées avec l'équipe du SMIRIL afin de définir les contours du projet : enjeux environnementaux, cortèges cibles, paramètre de faisabilité, objectifs de gestion... Différentes expertises naturalistes et techniques seront à mener sur le secteur.

Le débat fait ressortir que le syndicat a effectivement tout intérêt à travailler étroitement au projet auprès de CNR, à côté des autres acteurs locaux (notamment Métropole de Lyon), afin de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux et de formuler des préconisations. Ce travail entre en cohérence avec l'objectif de restauration des habitats dégradés inscrit au Plan de gestion 2021 – 2030.

Compte-tenu de ces éléments et sans présager du projet final qui sera porté par CNR, le Comité syndical valide à l'unanimité le principe d'une collaboration sur ce projet.

6. Avenant à la convention avec Vernaison

Le projet d'avenant était annexé au rapport de synthèse transmis avec la convocation.

Afin de permettre la mise en œuvre de ses missions, le SMIRIL et la commune de Vernaison ont initialement conventionné en 1999 afin de poser le cadre spécifique, notamment pour :

- La mise à disposition des terrains privés de la commune de Vernaison sur la commune de Solaize ;
- Les interventions du SMIRIL sur les terrains en régime forestier confiés en gestion à l'ONF ;
- Les conditions de compensations financières éventuelles en cas de reprise des terrains en gestion directe par la commune si des travaux étaient réalisés (ex : local technique du Ball trapp).

Compte tenu du fait que les références cadastrales ont changé depuis 1999, que des surfaces ont été vendues par la commune aux restaurateurs de l'île de la Table ronde, que des conventions annexes avaient été passées, que les Conventions de superposition d'affectations avec CNR ont été modifiées et que les équipes techniques et les élu.es ont changé ; il devenait nécessaire de procéder à une mise à jour du document et une unification pour éclairer les relations entre la commune et le syndicat. Par ailleurs, des cartes ont été produites afin de préciser opérationnellement les rôles respectifs dans la gestion des bords du Rhône.

Le Conseil municipal de Vernaison a adopté cet avenant à l'unanimité à l'occasion de sa réunion du 12 octobre.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical adopte l'avenant présenté à l'unanimité.

Informations diverses

- Une visite du Grand Parc sur la question de la gestion des déchets a eu lieu le 10 octobre. Le SEGAPAL y a présenté les évolutions mises en œuvre depuis 2021 sur la gestion des déchets (retrait de poubelles, mise en place de silos de tri avec un prestataire, médiation auprès du public...) ainsi que sur la gestion des barbecues (zonage, matériel...). Le contact est pris pour la poursuite des échanges sur ces problématiques sur notre espace naturel.
- La Commission Plan d'interprétation suivant la mise en œuvre du projet d'évolution des aménagements d'accueil du public s'est réunie le 28 septembre : les fiches actions rendues par le groupement prestataire ont été présentées, l'étude d'impact sur le parcours PMR sera engagée sous peu (rendu automne 2023). Le Compte rendu et les documents seront transmis prochainement.
- La Commission accueils scolaires s'est réunie ce jour : le bilan de l'année 2021-2022 a été présenté (transmission en numérique à venir) ainsi qu'un point sur le programme scolaire de l'année en cours, une note de cadrage sur le recueil des initiatives des partenaires pédagogiques sera transmise dans les prochains jours dans la perspective de renouveler certaines interventions et de contacter de nouveaux intervenants pour enrichir les projets.
- Une visite de la réserve naturelle nationale de l'île de la Platière aura lieu ce samedi 15 octobre avec des participants au Comité d'usagers. Cela se fait dans la continuité des ateliers proposés sur la conception du projet de restauration de la dynamique fluviale.
- Les travaux de chauffage dans les locaux de Grigny avancent. La livraison est actuellement prévue pour mi-novembre.

Après validation du secrétaire de séance,
Fait à Grigny, le 20 octobre 2022,

Jérôme BUB,
Président